

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
61184
1997

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2004-10

Amendment 2

Douilles à baïonnette

Amendment 2

Bayonet lampholders

IECNORM.COM Click to view the full PDF of IEC 61184:1997/AMD2:2004

© IEC 2004 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

E

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34B: Culots et douilles, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34B/1155/FDIS	34B/1174/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous «<http://webstore.iec.ch>» dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 6

1 Généralités

1.1 Domaine d'application

Remplacer la dernière phrase du troisième alinéa par ce qui suit:

Les douilles destinées à être utilisées par les fabricants de luminaires exclusivement ne sont pas destinées à la vente au détail.

Page 8

1.2 Références normatives

Remplacer la référence à la CEI 60664 par la nouvelle référence suivante:

CEI 60664-1, *Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension - Partie 1: Principes, prescriptions et essais*

Remplacer, à la page 11, la référence à la CEI 60695-2-1/1 par la nouvelle référence suivante:

CEI 60695-2-11, *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2-11: Essais au fil incandescent/chauffant – Méthode d'essai d'inflammabilité pour produits finis*

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34B: Lamp caps and holders, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34B/1155/FDIS	34B/1174/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Page 7

1 General

1.1 Scope

Replace the last sentence of the third paragraph by the following:

Lampholders for use by luminaire manufacturers only are not for retail sale.

Page 9

1.2 Normative references

Replace the reference to IEC 60664 with the following new reference:

IEC 60664-1, *Insulation coordination for equipment within low-voltage systems – Part 1: Principles, requirements and tests*

Replace, on page 11, the reference to IEC 60695-2-1/1 with the following new reference:

IEC 60695-2-11, *Fire hazard testing – Part 2-11: Glowing/hot-wire based test methods – Glow-wire flammability test method for end-products*

Page 10

2 Définitions

Ajouter à la fin de cet article, en page 14, les nouvelles définitions suivantes:

2.22

catégorie de tenue aux chocs

chiffre définissant une condition de surtension transitoire

NOTE Les catégories de tenue aux chocs I, II, III et IV sont utilisées.

a) But de la classification des catégories de tenue aux chocs.

Les catégories de tenue aux chocs servent à différencier les différents degrés de validité des équipements compte tenu des attentes requises en matière de continuité de service et de tolérance des risques de défauts.

En sélectionnant les niveaux de tenue aux chocs des équipements, on peut réaliser la coordination de l'isolement peut être réalisée pour l'installation complète en réduisant le risque de défaut à un niveau acceptable qui servira de base dans la maîtrise de la surtension.

Un chiffre plus élevé désignant la catégorie de tenue aux chocs indique une tenue aux chocs de l'équipement plus élevée et permet un plus grand choix de méthodes pour la maîtrise de la surtension.

Le concept de catégorie de tenue aux chocs est utilisé pour les équipements directement alimentés par le réseau.

b) Description des catégories de tenue aux chocs.

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs I est un équipement destiné à être connecté à l'installation fixe des bâtiments. Des moyens de protection sont pris à l'extérieur de l'équipement – soit dans l'installation fixe, soit entre l'installation fixe et l'équipement – pour limiter les surtensions transitoires à un niveau donné.

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs II est un équipement destiné à être connecté à l'installation fixe des bâtiments.

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs III est un équipement qui constitue une partie de l'installation fixe et des autres équipements dont le degré de validité attendu est plus élevé.

Un équipement de catégorie de tenue aux chocs IV est destiné à être utilisé à proximité ou dans les installations électriques des bâtiments en amont du tableau de distribution.

2.23

circuit primaire

circuit directement connecté au réseau alternatif. Il comporte, par exemple, les moyens de connexion au réseau alternatif, les enroulements primaires des transformateurs, moteurs et autres dispositifs en charge

2.24

circuit secondaire

circuit qui n'a pas de connexion directe avec le circuit primaire en tirant sa puissance d'un transformateur, d'un convertisseur ou d'un système d'isolation équivalent, ou d'un accumulateur

Exception: les autotransformateurs. Bien qu'ayant une connexion directe avec le circuit primaire, leur partie connectée est également considérée comme un circuit secondaire au sens de la présente définition

NOTE – Les régimes transitoires dans de tels circuits sont amortis par l'enroulement primaire correspondant. Les ballasts inductifs réduisent également la valeur de la tension des régimes transitoires. En conséquence, les composants situés après un circuit primaire ou après un ballast inductif peuvent être adaptés à une catégorie de tenue aux chocs un niveau plus bas, c'est-à-dire une catégorie de tenue aux chocs II.

2 Definitions

Add, at the end of this clause, on page 15, the following new definitions:

2.22

impulse withstand category

numeral defining a transient overvoltage condition

NOTE Impulse withstand categories I, II, III and IV are used.

a) Purpose of classification of impulse withstand categories

Impulse withstand categories are to distinguish different degrees of availability of equipment with regard to required expectations on continuity of service and on an acceptable risk of failure.

By selection of impulse withstand levels of equipment, insulation co-ordination can be achieved in the whole installation reducing the risk of failure to an acceptable level providing a basis for overvoltage control.

A higher characteristic numeral of an impulse withstand category indicates a higher specific impulse withstand of the equipment and offers a wider choice of methods for overvoltage control.

The concept of impulse withstand categories is used for equipment energized directly from the mains.

b) Description of impulse withstand categories

Equipment of impulse withstand category I is equipment which is intended to be connected to the fixed electrical installations of buildings. Protective means are taken outside the equipment - either in the fixed installation or between the fixed installation and the equipment - to limit transient overvoltages to the specific level.

Equipment of impulse withstand category II is equipment to be connected to the fixed electrical installations of buildings.

Equipment of impulse withstand category III is equipment which is part of the fixed electrical installations and other equipment where a higher degree of availability is expected.

Equipment of impulse withstand category IV is for use at or in the proximity of the origin of the electrical installations of buildings upstream of the main distribution board.

2.23

primary circuit

circuit which is directly connected to the AC mains supply. It includes, for example, the means for connection to the AC mains supply, the primary windings of transformers, motors and other loading devices

2.24

secondary circuit

circuit which has no direct connection to a primary circuit and derives its power from a transformer, converter or equivalent isolation device, or from a battery

Exception: autotransformers. Although having direct connection to a primary circuit, the tapped part of them is also deemed to be a secondary circuit in the above sense.

NOTE Mains transients in such a circuit are attenuated by the corresponding primary windings. Also inductive ballasts reduce the mains transient voltage height. Therefore, components located after a primary circuit or after an inductive ballast can be suited for an impulse withstand category of one step lower, i.e. for impulse withstand category II.

Page 14

4 Conditions générales d'essai

Ajouter, en page 16, à la fin de la note du 4.1 ce qui suit:

Pour plus amples informations, voir la CEI 60061-4*) (l'insertion de lignes directrices sur les essais de conformité en cours de fabrication est actuellement en préparation).

Page 20

7 Marquage

Ajouter, en page 22, à la fin du paragraphe 7.1, le nouvel alinéa suivant:

Pour les douilles conformes à cette norme, les distances correspondant à la catégorie de tenue aux chocs II sont applicables. Cette information doit figurer dans le catalogue du fabricant ou similaire.

Page 46

14 Résistance à l'humidité, résistance d'isolation et rigidité diélectrique

Remplacer, en page 48, la première ligne du deuxième alinéa (du 14.1) par ce qui suit:

L'essai est réalisé au moyen d'un équipement dont le principe est indiqué à la Figure 3 de la CEI 60529; le taux d'écoulement ...

Page 60

17 Lignes de fuite et distances dans l'air

Remplacer, le Tableau 8 et la note qui le précède par ce qui suit:

NOTE 1 Les distances indiquées dans le tableau 8 concernent la catégorie de résistance aux chocs II selon la CEI 60664-1 et se réfèrent au degré de pollution 2, pour lequel normalement seule une pollution non conductrice se manifeste, qui peut être, occasionnellement, conductrice, en cas de condensation. Pour plus d'informations sur les distances des autres catégories de résistance aux chocs ou des degrés de pollution plus élevé il est conseillé de consulter la CEI 60598-1 et la CEI 60664-1.

NOTE 2 L'attention est attirée sur le fait que les valeurs de lignes de fuite et distances dans l'air qui sont données dans cet article correspondent aux valeurs strictement minimales.

NOTE 3 La tension indiquée dans le Tableau 8 est la tension opérationnelle et non la tension d'amorçage.

* CEI 60061-4, Culots de lampes et douilles ainsi que calibres pour le contrôle de l'interchangeabilité et de la sécurité - Partie 4: Guide et information générale

Page 15

4 General conditions for tests

Add, on page 17, at the end of the note of 4.1, the following wording (including the footnote):

For further information see IEC 60061-4^{*)} (inclusion of guidance on conformity testing during manufacture is in preparation).

Page 21

7 Marking

Add, on page 23, at the end of subclause 7.1, the following new paragraph:

For lampholders according to this standard, the distances for impulse withstand category II are applicable. This information has to be indicated in the manufacturer's catalogue or the like.

Page 47

14 Moisture resistance, insulation resistance and electric strength

Replace, on page 49, the first line of the second paragraph (of 14.1) by the following:

The test is made by means of equipment, the principle of which is shown in Figure 3 of IEC 60529; the rate of discharge ...

Page 61

17 Creepage distances and clearances

Replace the note before table 8 and table 8 by the following:

NOTE 1 The distances specified in Table 8 apply to impulse withstand category II in accordance to IEC 60664-1 and refer to pollution degree 2, where normally only non-conductive pollution occurs but occasionally a temporary conductivity caused by condensation must be expected. For information on distances for other impulse withstand categories or higher pollution degrees, IEC 60598-1 and IEC 60664-1 should be consulted.

NOTE 2 Attention is drawn to the fact that the values for creepage distance and clearance given in this section are the absolute minimum.

NOTE 3 The voltages shown in table 8 is the working voltage, not the ignition voltage.

^{*)} IEC 60061-4, Lamp caps and holders together with gauges for the control of interchangeability and safety – Part 4: Guidelines and general information.

Tableau 8 – Distances minimales pour les tensions sinusoïdales(50/60 Hz)
Catégorie de résistance aux chocs II

Tension opérationnelle 250 V	Distances en mm
1 Entre parties actives de polarité différentes,et 2 Entre parties actives et parties métalliques externes non recouvertes d'un matériau isolant (cela inclut les vis à embases)	
- Lignes de fuite isolation $IRC^1) \geq 600$ $IRC^1) < 600$	1,5 ** 2,5
- Distances dans l'air ⁴⁾	1,5 **
3 Distance dans l'air pour les douilles à embases *	
- entre les parties actives et la surface d'appui, et	
- entre les parties actives et les limites de l'espace prévu pour les fils d'alimentation:	3,6
NOTE Il est admis que les valeurs des lignes de fuite et distances dans l'air soient déterminées par interpolation linéaire des valeurs du tableau pour les valeurs intermédiaires des tensions opérationnelles.	
* Ces valeurs tiennent compte des irrégularités éventuelles de la surface de montage.	
** Au Japon, la distance minimale est de 1.7 mm.	

Page 72

19 Résistance à la chaleur, au feu et au cheminement

Remplacer, en page 74, dans le dernier tiret du 19.3, "...6.8.6..." par "...6.86...".

Remplacer, dans le dernier tiret du 19.4, "...6.8.6..." par "...6.86...".

Page 74

19.3

Remplacer dans le premier alinéa, «CEI 60695-2-1» par «CEI 60695-2-11». La même chose doit être faite à la fin de la phrase du troisième tiret.

Figures

Supprimer, en page 97, la figure 19.